

22 mai 2017

AVIS
du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy
sur les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour
du Conseil territorial du 26 mai 2017

Saisi le 12 mai 2017 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 26 mai, le CESCE de Saint-Barthélemy a émis l'avis suivant :

Le CESCE prend acte du projet de délibération relatif aux dotations, subventions, contributions et gratifications versées aux organismes publics et aux associations de droit privé et aux sportifs de haut niveau pour l'année 2017.

Pour autant, le CESCE souhaite, compte tenu du budget prévisionnel établi pour le fonctionnement du CESCE pour l'année 2017 (Cf. Annexe 1) et du reliquat de trésorerie au titre des exercices précédents, proposer que le montant alloué au CESCE pour 2017 s'élève à 150.000 euros.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL CULTUREL & ENVIRONNEMENTAL**BUDGET PREVISIONNEL 2017**

rubriques		total par rubrique	en %
FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE GESTION		<u>16 500</u>	5,8
fournitures de bureau	1 500	-	
Poste	400	-	
petits achats (eau, etc.)	1 500	-	
abonnements, documentation, inserts presse	5 000	-	
frais bancaires	500	-	
Assurances	600	-	
communication	5 000	-	
maintenance matériel informatique & copieurs	2 000	-	
		-	
FRAIS DE PERSONNEL		<u>72 000</u>	25,1
Salaire Secrétariat Général (pris en charge par Collectivité)		-	
Autres vacances		-	
Jetons de présence Conseillers	72 000		
		-	
FRAIS D'ETUDES ET DE CONSEIL		<u>150 000</u>	52,4
enveloppe globale	150 000	-	
		-	
FRAIS DE DEPLACEMENT & REPRESENTATION		<u>38 000</u>	13,3
transports aériens	15 000	-	
location voiture	3 000	-	
hébergements	10 000	-	
restauration	10 000	-	
		-	
INVESTISSEMENT		<u>10 000</u>	3,5
achat ou renouvellement de matériel	10 000	-	
		-	
		-	
TOTAL GENERAL		<u>286 500</u>	100,0